

Où suis-je : [Page d'accueil](#) > [Bulletin Électronique](#) >

VOS DROITS

[Embauche](#)
[Grossesse & Allaitement naturel](#)
[La Commission](#)
[Harcèlement Racial](#)
[Harcèlement Sexuel](#)
[Orientation Sexuelle](#)
[Droits Religieux](#)
[Autres sujets](#)

notre TRAVAIL

[Code des droits](#)
[Au sujet de la Commission](#)
[Décisions judiciaires](#)
[Procédure relative aux plaintes](#)
[Politiques et Consultations](#)
[Bulletin Électronique](#)
[Communiqués de Presse](#)
[Publications](#)
[Éducation publique](#)

Droits en ligne

vol. 3 numéro 3

février 2002

Dans ce numéro :

- [Le document de recherche sur les droits économiques et sociaux se penche sur les orientations futures des commissions des droits de la personne au Canada](#)
- [Disponibilité du sommaire du compte rendu du Dialogue sur les politiques](#)
- [L'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne reconnaît l'importance des droits économiques et sociaux en adoptant des résolutions](#)
- [Le personnel de la Commission reçoit le Prix Améthyste pour ses travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des politiques juridiques et sociales](#)
- [Questions que vous nous avez posées...](#)

*Ai-je le droit d'effectuer une vérification du casier judiciaire de mes employés actuels et futurs?
Qu'advient-il si la nature de l'emploi est telle qu'une condamnation préalable risque d'exercer une influence sur la capacité d'exercer les fonctions du poste en toute sécurité?*

- [Sites Internet utiles](#)

Questions

Comment modifier la dimension du texte sur ce site?

[Suivez ce lien à découvrent comment vous pouvez modifier la dimension du texte sur ce site Web.](#)

Certaines parties de la page Web ne s'impriment pas. Comment peut-on imprimer la page au complet?

[Suivez ce lien à découvrent comment ajuster des marges dans votre browser.](#)

Le document de recherche sur les droits économiques et sociaux se penche sur les orientations futures des commissions des droits de la personne au Canada

Pour mieux s'acquitter des responsabilités de l'Ontario en vertu des obligations internationales du Canada au plan des droits de la personne, le personnel de la Commission a consulté des experts en matière de droits de la personne pour savoir comment les commissions des droits de la personne pourraient être plus réceptives aux problèmes naissants, comme les droits économiques et sociaux.

Le personnel de la Commission a rédigé un document de recherche sur [les commissions des droits de la personne et les droits économiques et sociaux](#) pour :

- analyser les tendances sociales et les progrès internationaux au plan des droits de la personne;
- concevoir des stratégies d'action future portant sur la protection et la promotion des droits économiques et sociaux;
- étudier comment l'on pourrait intégrer les obligations internationales aux travaux des commissions des droits de la personne canadiennes.

Ce document de recherche a reposé sur deux facteurs importants : premièrement, la reconnaissance croissante que tous les droits de la personne sont universels, indivisibles, interdépendants et reliés; et deuxièmement que pour tenir compte de l'expérience complexe des personnes défavorisées et pour veiller à ce que le Canada respecte ses obligations internationales, les commissions doivent, dans la mesure du possible, tenir compte des droits économiques et sociaux.

La rédaction de ce document de recherche s'inscrit dans le cadre du mandat de la Commission consistant à donner une impulsion aux politiques publiques, à effectuer des travaux de recherche et à étudier les conditions qui débouchent sur une discrimination. Ce mandat oblige la Commission à surveiller de près les tendances en matière d'évolution des droits de la personne et à y réagir comme il se doit.

Les lectrices et lecteurs devraient noter que le document de recherche reflète les travaux de recherche entrepris par le

personnel de la Commission. Les commissaires de la Commission ontarienne des droits de la personne n'ont pas approuvé le document en tant qu'énoncé de politique officiel.

Pour obtenir une copie de ce document, veuillez consulter le site Web de la Commission, à : (<http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/economic-social-rights-paper.shtml>).

[En haut](#)

Disponibilité du sommaire du compte rendu du Dialogue sur les politiques

La Commission, en collaboration avec la Fondation canadienne des droits de la personne, a organisé, en février 2000, le premier Dialogue sur les politiques, intitulé *Human Rights Commissions: Future Directions*. Cette séance d'une journée avait pour objectif de réunir divers intervenants canadiens et internationaux pour analyser comment les institutions des droits de la personne, la société civile et le gouvernement peuvent collaborer afin de cerner les problèmes, les nouveautés et les défis dans le domaine des droits de la personne, et élaborer des stratégies pour l'avenir.

Le [sommaire du compte rendu du Dialogue sur les politiques](#) représente un résumé des défis futurs en matière de droits de la personne, tels qu'identifiés par des représentantes et représentants des commissions des droits de la personne canadiennes, du gouvernement provincial, d'organismes non gouvernementaux et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Cette séance a permis de cerner certaines priorités majeures qui devront bénéficier d'un suivi, et de produire une liste des stratégies pratiques en vue de mesures futures.

Pour obtenir des renseignements de base sur ce dialogue, veuillez consulter le *Rapport annuel 1999-2000* de la Commission à : (http://www.ohrc.on.ca/french/publications/1999-2000-annual-report_2.shtml#9).

Pour télécharger une copie du compte rendu du Dialogue sur les politiques, veuillez consulter le site Web de la Commission à :

<http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/policy-dialogue-summary.shtml>.

[En haut](#)

L'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne reconnaît l'importance des droits économiques et sociaux en adoptant des résolutions

La Commission a également participé activement à l'adoption de [deux résolutions concernant les droits sociaux et économiques](#) par l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (ACCDP), lors de sa réunion générale annuelle de 2001.

La première résolution confirme le soutien accordé par cette association à l'inclusion des conditions sociales en tant que motif de discrimination, dans la loi. L'ACCDP a écrit à tous les paliers de gouvernement au Canada pour demander qu'ils apportent des modifications législatives à leurs lois respectives sur les droits de la personne. La deuxième résolution affirme l'engagement pris par l'association à la prise en compte des droits économiques et sociaux au sein des mandats actuels des commissions.

Veuillez consulter le site Web de la Commission ontarienne des droits de la personne pour trouver les résolutions de l'ACCDP (<http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/cashra-resolutions-2001.shtml>).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'engagement pris par le Canada envers les droits économiques, sociaux et culturels, veuillez consulter le site Web de Patrimoine canadien concernant le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, à : (http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/docs/cesc_f.shtml).

[En haut](#)

Le personnel de la Commission reçoit le Prix Améthyste pour ses

travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des politiques juridiques et sociales



De gauche à droite : Dawn Madassa, Maria Williams, Annette Sang, Kevin Carr, Steven Drawbell, Reema Khawja, Ted Shaw, François Larsen, Lauren Bates, Shaheen Azmi.

Le 9 janvier 2002, Lauren Bates, Afroze Edwards, Reema Khawja, François Larsen, Annette Sang, Jeff Poirier et Maria Williams, de la Direction des politiques et de l'éducation de la Commission, ont reçu le Prix Améthyste du gouvernement de l'Ontario au titre de la conception par la Commission du document intitulé [Politique et directives sur le handicap et l'obligation d'adaptation](#).

Ce prix récompense les travaux de recherche, les consultations publiques et les stratégies de relations publiques exceptionnelles qui ont permis de concevoir et de promouvoir la nouvelle politique sur le handicap, politique qui a permis d'établir une norme nationale pour les personnes handicapées.

Les Prix Améthystes ont été créés en 1993 pour rendre hommage aux réalisations hors du commun des fonctionnaires du gouvernement ontarien. Ce prix est décerné à des particuliers ou à des équipes exceptionnels qui ont par exemple conçu une toute nouvelle méthode de prestation de services, élaboré une technologie permettant d'économiser temps et argent ou qui ont fait preuve d'un professionnalisme et d'une attention hors pair dans l'exécution de leurs fonctions quotidiennes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les Prix Améthyste, veuillez consulter le site Web du gouvernement de l'Ontario, à : <http://www.gov.on.ca/MCZCR/french/citdiv/honours/amethyst.htm>.

Pour consulter les *Politique et directives sur le handicap et l'obligation d'adaptation*, veuillez consulter le site Web de la Commission, à : <http://www.ohrc.on.ca/french/publications/disability-policy.shtml>.

[En haut](#)

Questions que vous nous avez posées...

Ai-je le droit d'effectuer une vérification du casier judiciaire de mes employés actuels et futurs?

Le [Code des droits de la personne](#) de l'Ontario (le « Code ») interdit la discrimination en matière d'emploi fondée sur « l'existence d'un casier judiciaire ». Par « casier judiciaire », on entend une condamnation pour une infraction ayant fait l'objet d'une réhabilitation en vertu de la [Loi sur le casier judiciaire](#) (Canada), réhabilitation qui n'a pas été révoquée, ou en raison d'une infraction en vertu d'une loi provinciale comme le [Code de la route](#) (article 10 (1)).

Ceci signifie que l'on ne peut pas exercer de discrimination en matière d'emploi en raison d'infractions qui ont fait l'objet d'une **réhabilitation** aux termes de la loi fédérale comme le [Code criminel](#) (sous réserve de l'exception dont nous discuterons ci-dessous) ou d'infractions aux lois provinciales comme le *Code de la route*. Par ailleurs, le *Code criminel* ne protège pas contre la discrimination en raison d'infractions **n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation** en vertu de la loi fédérale.

Par conséquent, les employeurs ne devraient pas demander à une personne qui présente une demande d'emploi ou à un de ses employés s'il a un casier judiciaire, car une telle question pourrait révéler des renseignements sur des infractions ayant fait l'objet d'une réhabilitation ou des infractions provinciales. Cependant, l'employeur peut demander à la personne qui présente une demande d'emploi ou à un de ses employés s'il a été condamné pour une infraction fédérale n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation.

Qu'advient-il si la nature de l'emploi est telle qu'une condamnation préalable risque d'exercer une influence sur la capacité d'exercer les fonctions du poste en toute sécurité?

Dans certains cas, un employeur peut demander à une personne qui présente une demande d'emploi ou à un de ses employés s'il a été condamné pour une infraction fédérale ayant fait l'objet d'une réhabilitation ou pour des infractions provinciales, et prendre des décisions reposant sur ces renseignements. Il existe des situations professionnelles spéciales pour lesquelles le *Code* accorde une exception et permet une discrimination fondée sur « l'existence d'un casier judiciaire », à condition que l'employeur puisse prouver que cette exigence est raisonnable et faite de bonne foi compte tenu de la nature de l'emploi (article 24 (1) b)). Cependant, pour pouvoir bénéficier de cette exception, l'employeur doit prouver que la nature de l'emploi est telle que les qualifications essentielles ou les exigences du poste ne peuvent pas être modifiées ou adaptées sans entraîner des coûts excessifs ou des risques au plan de la santé ou de la sécurité. Voici les conditions que l'employeur doit respecter pour pouvoir bénéficier d'une exception fondée sur « l'existence d'un casier judiciaire » :

- (1) Cette exigence a-t-elle été adoptée à des fins qui sont rationnellement liées à la fonction en question?
- (2) A-t-elle été adoptée de bonne foi, parce qu'elle s'imposait au plan de la réalisation de l'objectif?
- (3) Est-elle raisonnablement nécessaire à la réalisation de son but ou objectif, c'est-à-dire qu'il est impossible de respecter l'obligation d'adaptation du particulier sans imposer un préjudice injustifié?

En résumé, les vérifications générales du casier judiciaire devraient être évitées, car elles risquent de révéler à la fois des infractions fédérales ayant fait ou non l'objet d'une réhabilitation ou des infractions provinciales. Les employeurs ne devraient poser de questions qu'à propos des condamnations criminelles pour lesquelles la personne n'a pas fait l'objet d'une réhabilitation OU des infractions qui ont fait l'objet d'une réhabilitation et qui touchent divers types d'infractions lorsque l'employeur peut prouver qu'elles exercent un impact sur la capacité d'exécuter en toute sécurité les fonctions du poste ou lorsqu'elles portent sur la nature de l'emploi et qu'il n'existe pas de possibilités d'adaptation. Chaque situation professionnelle doit être évaluée en fonction de son propre mérite; cependant, citons comme exemples d'infractions ayant fait l'objet d'une réhabilitation ou d'infractions provinciales **éventuellement** pertinentes, le cas de chauffeurs d'autobus qui ont fait l'objet de condamnations graves ou répétées pour conduite en état d'ébriété ou celui d'un employé d'une garderie qui travaille seul avec des enfants et qui a été condamné pour violence sexuelle à l'endroit des enfants.

Remarque : Ces renseignements ne représentent que l'opinion du personnel. Il ne s'agit pas d'une politique approuvée, bien que ces renseignements reposent sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et sur les politiques de la Commission. Il ne s'agit pas non plus de conseils juridiques et la Commission a donc le droit de faire enquête sur toute question qui peut lui être soumise en vertu du *Code*.

[En haut](#)

Sites Internet utiles

Citons, en mars, deux événements importants, soit le 8 mars, la Journée internationale de la femme, et le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

[En haut](#)

Journée internationale de la femme

Depuis le mois de mars 1911, le 8 mars est célébré comme étant la Journée internationale de la femme, en hommage à la lutte des femmes pour la dignité et l'égalité en milieu de travail. En 1977, les Nations Unies ont incité tous les pays à désigner une Journée internationale de la femme. Dans la plupart des pays, cette journée est célébrée le 8 mars. Il s'agit de commémorer et de célébrer la lutte et les réalisations des femmes canadiennes et du monde entier.

Sites Web internationaux

Coup d'oeil sur les femmes, Nations Unies

<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/women/women96.htm>

Nations Unies, Déclaration de Beijing et Programme d'action

<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/index.html>

Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 1995

<http://www.undp.org/fwcw/dawinfo.htm>

Division de la promotion de la femme, Nations Unies

<http://www.un.org/womenwatch/daw/>

Histoire de la Journée internationale de la femme en mots et images

<http://www.isis.aust.com/iwd/stevens/contents.htm>

Journée internationale de la femme, Cyberschoolbus des Nations Unies

<http://www0.un.org/cyberschoolbus/days/women/index.asp>

Nations Unies, célébration de la Journée internationale de la femme par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

<http://www.unesco.org/women8/>

Sites Web canadiens

Condition féminine Canada

<http://www.swc-cfc.gc.ca/>

Comité canadien d'action sur le statut de la femme

<http://www.nac-cca.ca/>

Sites Web ontariens

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario

Français : <http://www.gov.on.ca/mczcr/owd/indexf.html>

Anglais : <http://www.gov.on.ca/mczcr/owd>

Commission ontarienne des droits de la personne

<http://www.ohrc.on.ca>

Disabled Women's Network of Ontario

<http://dawn.thot.net/pub.html>

[En haut](#)

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

En 1966, les Nations Unies ont désigné le 21 mars comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Site Web international

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale,
Cyberschoolbus des Nations Unies

Français : http://www0.un.org/cyberschoolbus/racism2001/f_index.asp

Anglais : <http://www.un.org/cyberschoolbus/iderd/>

Sites Web canadiens

Mettons fin au racisme, Patrimoine canadien, Multiculturalisme

<http://www.pch.gc.ca/march-21-mars/>

Programme des droits de la personne et des femmes, Alliance de la Fonction publique du Canada

Français: http://www.psac.com/H&S&E/HumanRights/HR_March21-f.htm

Anglais : http://www.psac.com/H&S&E/HumanRights/HR_March21-e.htm

Harcèlement racial : vos droits et responsabilités,

Site Web de la Commission ontarienne des droits de la personne

Français : <http://www.ohrc.on.ca/french/guides/racial-harassment.shtml>

Anglais : <http://www.ohrc.on.ca/english/guides/racial-harassment.shtml>

Remarque : Ces sites Web sont créés par ou pour des organismes qui ne font pas partie de la Commission ontarienne des droits de la personne. Ces organismes sont responsables des renseignements qui sont affichés sur leur site respectif. Nous n'appuyons pas et nous ne recommandons pas ces organismes. Nous ne sommes pas non plus responsables du contenu de ces sites et leur adresse n'est fournie qu'à titre indicatif. Il est possible que ces sites n'existent pas en français. Tout commentaire ou toute demande de renseignements les concernant devrait être adressé(e) à l'organisme en question.

[En haut](#)

Les renseignements de ce site sont fournis par la Commission ontarienne des droits de la personne à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. S'il vous plaît vérifier l'information avant de s'en servir.

Commentaires et renseignements généraux : info@ohrc.on.ca,

Questions d'ordre techniques : webmaster@ohrc.on.ca

© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#), 2002

Dernières modifications : undefined